

Nouvelles modalités pour la carte d'identité



Depuis le 7 mars, comme pour les passeports, les démarches pour obtenir une carte d'identité ne peuvent plus se faire à la mairie de Poucharramet, mais seulement dans une des 26 mairies de la Haute-Garonne équipées du matériel nécessaire pour la prise d'empreintes numérisées.

Cependant il est possible de faire une partie de la démarche chez soi, sur le site internet de pré-demande www.ants.gouv.fr .

Il faut ensuite se rendre dans l'une des mairies équipées avec ses pièces justificatives et son numéro de dossier remis lors de la pré-demande.

Il n'y a pas de commune de rattachement, les habitants son libre d'aller dans la mairie équipée de leur choix . Les plus proches de Poucharramet sont Saint-Lys et Muret.

La carte d'identité reste gratuite sauf en cas de perte ou de vol. Elle est valable 15 ans.